



Anbalaba

PROPRIÉTÉS ET VILLAGE
BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE



LES TERRASSES
D'Anbalaba

BIGARADE



BIGARADE en bref

- Maisons en espaliers
- Côte Manguier ou côté village
- Superficie de 200 m²
- Parcelle de 635 à 800 m²
- 3 chambres avec salle de bain, dont une suite parentale
- Patio
- Buanderie
- Belle varangue
- Piscine
- À 500 mètres du lagon
- À 200 mètres d'« Anbalaba Village »
- Un stand-up paddle réservé à chaque acquéreur
- A partir de 1190 000 €



ANBALABA - PROPRIÉTÉS IRS ET VILLAGE - BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE - MARS 2017

www.anbalaba.com

contact@anbalaba.com

+230 622 11 39

+33 156 02 03 13



Anbalaba

PROPRIÉTÉS ET VILLAGE
BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE



LES TERRASSES D'Anbalaba BIGARADE



	Surface couverte (m ²)	Surface non couverte (m ²)
MAISON DE PLEIN-PIED		
1	Vestibule	74
2	SAM / Salon	49,6
3	Varangue	19,3
4	Patio	19,2
5	Cuisine	14,8
6	Buanderie	3,5
7	Cellier	4,9
8	WC invité	2,7
9	Suite parentale	34,5
10	Chambre et SDB1	26
11	Chambre et SDB 2	23,6
12	Couloir	11,3
13	Remise	1,8
14	Piscine	27
15	Terrasse	26,1
TOTAL SURFACE		199,4
TOTAL SURFACE BRUTE		226,5

ANBALABA - PROPRIÉTÉS IRS ET VILLAGE - BAIE DU CAP - ÎLE MAURICE - MARS 2017

www.anbalaba.com contact@anbalaba.com

+230 622 11 39 +33 156 02 03 13

Mentions légales : Ce programme a été certifié IRS par le Baord Of Investment le 31 juillet 2014 sous le régime Investment Promotion Act 2000 et Investment Promotion (Real Estate Development Scheme) Regulations 2007. Les documents commerciaux utilisés par le Promoteur et ses représentants pour la commercialisation des produits immobiliers d'Anbalaba sont des illustrations artistiques et ne peuvent être considérés comme une offre contractuelle. Le promoteur se réserve le droit d'effectuer de changer et/ou modifier à tout moment et sans préavis le contenu de n'importe quel matériel promotionnel et/ou n'importe quel aspect des offres générales pour n'importe quelle raison et à sa seule discrétion. Aucun engagement du Promoteur ou de ses représentants, autres que ceux réalisés par écrits et signés, ne constituera une obligation contraignante pour le Promoteur ou ses représentants à honorer cet engagement présumé. Les prix indiqués sont des valeurs indicatives, soumises aux taux de change en vigueur.